



PROGRAMME FORMATION

AIPR pour les encadrants

Durée : 1 jour soit 6h00 + 1h00 d'évaluation

Public :

Encadrant : salarié de l'entreprise de travaux, intervenant en préparation des travaux et administrative comme les chefs de chantier, conducteur de travaux et encadrant les chantiers de travaux.

Prérequis : Aucun

Objectifs : Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DTDICT, et le guide technique.

- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires ;
- S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition.

Moyens pédagogiques : Support de cours réalisé en conformité avec la réglementation.

- Cas pratiques adaptés à l'environnement de l'entreprise (exercices et simulations)
- Un livret de formation sera remis à chaque stagiaire.

Formateur :

Des formateurs maîtrisant les méthodes pédagogiques et techniques et outils nécessaires aux formations.

Ce programme est conforme à l'obligation de compétences pour les personnels intervenants à proximité des réseaux consécutive à la réforme anti-endommagement (réforme législative et réglementaire du 22 février 2012 établie par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie)

DURÉE FORMATION : 7H00

PROCÉDURES POUR LE RESPONSABLE DE PROJET AVANT CHANTIER :

Formulaire DT : Guichet Unique et projet

- Analyse des réponses, réalisation des investigations complémentaires (IC) et la détection de réseaux : classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge Clause dans les marchés et DCE
- Marquage et piquetage
- Compétences des personnels
- Entraînement au QCM.

PROCEDURE EXÉCUTANTS AVANT LES CHANTIERS

- Formulaire DICT
- Analyse des réponses du DCE et du marché
- Compétences des personnels
- Application du Guide technique
- Lectures des indices et affleurants
- Travaux sans tranchée

- Entraînement au QCM

PROCÉDURES ET ACTIONS À RÉALISER EN COURS DE CHANTIER

- Constat d'arrêt ou de sursis
- Constat de dommage
- Opérations sur chantiers
- Entraînement au QCM.

Évaluation :

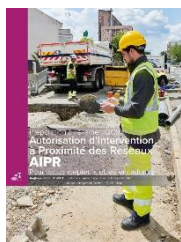
- Passage de l'évaluation par QCM sur tablette à l'issue de la formation 40 questions.

Attestation :

- Il sera délivré aux participants une attestation de formation et de compétence (en cas de réussite au QCM)
- Représentation immédiate en cas d'échec.

Responsable pédagogique : Olivier BRIGUET 06 72 53 80 70

Suivi : Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émarginement, également signé par le formateur.



Solutions Formations - Briguet Olivier – 5 Place Saint Georges – 10170 Vallant Saint Georges SIRET : 82795532900012 Tel : 06.72.53.80.70 - Mail : contact@solutionsformations.pro